Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_19-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 2 JUILLET 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
TARIFS 2026 - ACTIVITES ETE ENFANCE/JEUNESSE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 2 juillet 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme LE GAL donne pouvoir à M. KIEN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à M. LE GUENNEC
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. KIEN est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme BUSSENEAU

Plusieurs séjours sont proposés par la ville de Lanester pour permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir l'Ile de Groix à vélo.

- Du 6 au 10 juillet - 11/ 14 ans - 12 places
- Du 13 au 17 juillet - 8 / 10 ans - 12 places
- Du 20 au 24 juillet - 8/10 ans - 12 places
- Du 27 au 31 juillet - 8/10 ans – 12 places

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_19-DE

Le barème de tarifs prend en compte les orientations budgétaires fixant à 1% l'augmentation des tarifs pour l'année 2026.

TARIFS	2025			2026		
	Minimum €/jour	Maximum	Extérieur	Minimum €/jour	Maximum	Extérieur
MINI CAMPS GROIX	6.70 €	20,30 €	44,68 €	6.77 €	20.50 €	45,13 €

Taux d'effort : 0.0343 pour fixer les tarifs intermédiaires

Les recettes seront versées à l'article 70632 du budget 2026 de la Ville.

Vu le Code des collectivités territoriales, article L2121-29

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des politiques éducatives et sportives réunie le 17 juin 2026,

Considérant la politique de la ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article Unique : **VOTE** les tarifs énoncés ci-dessus pour les séjours Découverte de l'ile de Groix en juillet 2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★